Annexe 2 au CCAP

PENALITES

Document à remettre ou action à effectuer	Pénalité journalière ou forfaitaire (dérogation au CCAG Travaux)
Retard sur levée des réserves	200 €/jour
Absence aux réunions de chantier	200 €/absence
Retard sur repliement installation de chantier	500 €/jour
Retard suite prescription BC ou MOE	150 €/jour
Transmission de l'attestation d'assurance	100 €/jour
Retard sur remise du PPSP avant début chantier	300 €/jour/document
Retard sur remise des documents au MOE (NDC/DDC/PLANS EXE/DETAIL EXE/RESERVATION/TEMPS DE TACHE)	300 €/jour/document
Retard pour remise des DOE	500 €/document + 100 € si pas fourni dans les 15 jours suivant mise en demeure
Retard dans le nettoyage de chantier au-delà du délai fixé par la mise en demeure du maître d'œuvre	1 000 €
Retard dans l'évacuation des gravois au-delà du délai fixé par la mise en demeure du maître d'œuvre	1 000 €
Retard dans la demande d'acceptation d'un sous-traitant au-delà du délai fixé par la mise en demeure du maître d'œuvre	1 000 €
Non-respect des prescriptions relatives à la sécurité, au gardiennage, à l'hygiène, à l'organisation et la signalisation générale du chantier	1 000 €
Non-respect des dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel	100 €
Dépôt de gravois en dehors des zones prescrites à cet effet	500 €
Dépôt de déchet(s) dans une benne non appropriée	500 €
Dépôts sauvages, brûlage ou enfouissement de déchets	1 500 €
Stockage de produits ou matériels en zone interdite	150 €
Matériel de chantier non-conforme	150 €
Non-respect du plan de circulation	500 €
Nettoyage non effectué	60,00 €/heure de nettoyage notamment des voiries adjacentes